



Renouvellement carte de séjour et carte de résident

Par **COULBALY Khadi**, le **08/07/2018 à 20:54**

Bonjour, Mon ex à obtenu ses papiers à la naissance d'un enfant Français . Nous sommes séparés depuis 7 ans et il malgres un jugement prononcé il y a 2 ans pour une pension à versé il ne verse rien, ne s'occupe pas de l'enfant et vie en couple et gagne très bien leurs vie . Ils ne sont tout deux pas français et j'ai engagé une démane de recouvrement auprès de la caf et une aide compensatoire ce sue je ne trouve pas normale. Peut t'il renouveler ses papiers librement sans faire ses devoirs d'entretien vis à vis de notre enfant. Les administrations se renseigne t'elle sur la situation administrative auprès des mères ? Que dois je faire vu qu'il a fait cette enfant pour rester en France.